

Politique de réservation pour les membres aux sorties club

Chaque année lors de la clôture de notre assemblée générale nous ouvrons les inscriptions aux sorties club.

Je dis bien "ouvrons les inscriptions" car nous souhaitons que l'égalité de chance d'inscription soit un fait pour tous les membres !

Pourquoi ?

Parce que ce n'est qu'à partir du moment où les membres présents ont adopté le contenu du calendrier d'activité prévisionnel que ce dernier est valable.

A partir de ce moment là, ceux qui sont présents peuvent immédiatement réserver leur place à une sortie en versant une somme de 100 € en guise d'engagement.

Des inscriptions pour qui ?

- Une priorité absolue est mise sur les membres n'ayant encore jamais participé à une sortie MAW. Cette priorité est effective uniquement lors de l'assemblée générale.

- Sinon tous les membres sont susceptibles de participer à une ou plusieurs sorties sous réserve de places disponibles et de bon comportement.

- Pour les candidats qui s'étaient déjà "positionnés" en cours de l'année pour des sorties spécifiques, leur souhait ne sera véritablement pris en compte qu'à partir de la clôture de l'AG et après versement du chèque d'engagement.

- Nous offrons également une possibilité d'inscription à ceux qui ne peuvent pas venir à l'AG.

Vous pouvez charger un ami de vous inscrire à une sortie. Votre inscription sera validée dès réception des 100 € d'engagement par l'organisateur de la sortie (Votre "délégué" peut régler cette avance à votre place le jour même).

- Pour ceux qui n'ont pas l'opportunité d'avoir un ami sur place, nous mettons le calendrier d'activité en ligne dans les jours qui suivent l'AG. Le calendrier d'activité sera également mis en ligne sur notre site Internet.

Pourquoi 100 € d'engagement ?

- En premier lieu pour éviter que des membres "trop optimistes" prennent de multiples options pouvant bloquer l'accès aux sorties à d'autres membres. (Nous avons déjà eu des réservations multiples ne débouchant au final sur rien du tout, le candidat se retirant au fur et à mesure de l'approche des échéances...)

- Ensuite pour permettre à l'organisateur de la sortie de payer les réservations (camionnettes, hébergements).

Que deviennent ces chèques ?

- Les chèques des membres sont encaissés environ 3 mois avant la sortie.

- Seul le comité directeur du MAW est souverain pour déterminer si un désistement est justifié et entraîne le remboursement des 100 € d'engagement.

Et les listes d'attente ?

- Une liste d'attente est créée pour tous ceux qui postulent pour une sortie déjà complète. S'y trouvent également ceux qui lors de leur inscription n'ont pas laissé de chèque d'engagement.

- Dès qu'une sortie est complète, les nouveaux postulants sont mis sur liste d'attente.

Ils seront avisés de ce fait et pourront tant qu'ils sont sur liste d'attente demander la restitution de leur chèque et se faire rayer de cette liste. De toute façon, leur chèque leur sera restitué ou détruit si personne ne se désiste.

- Les priorités dans les listes d'attente se font en fonction de la date de réception du chèque.

Pour le reste nous ferons démocratiquement preuve de bon sens au sein du comité directeur afin que les cas que nous n'avions pas prévus se trouvent traités avec équité.

Bien sportivement

Patrick Calligaro